



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Aux fins médiatiques seulement.
Ceci n'est pas un document officiel.

**DES ARBRES SERONT PLANTÉS POUR COMPENSER LES
CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DES RÉUNIONS SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

MONTRÉAL – Le 5 avril 2006.

À l'issue des trois semaines de réunions des Parties à la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques tenues à Curitiba, au Brésil, le gouverneur de l'État de Paraná, Monsieur Roberto Requião, et le Secrétaire exécutif de la Convention, Monsieur Ahmed Djoghlaïf, ont signé un accord afin de compenser les conséquences environnementales de la participation des 4 000 délégués présents, dont 122 ministres et autres chefs de délégation. L'accord prévoit la plantation de 2 000 arbres indigènes par participant à la réunion, afin de compenser les conséquences environnementales. Ainsi, huit millions d'arbres seront plantés dans l'État de Paraná d'ici la fin de l'année.

Le Secrétaire exécutif a aussi annoncé la signature d'un accord avec Madame Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la paix, pour la plantation d'arbres en Afrique par l'entremise du Green Belt Movement au cours des deux prochaines années, afin de compenser les conséquences environnementales des processus du Secrétariat, dont les émissions de bioxyde de carbone. Satisfaite de l'entente, Madame Maathai a déclaré que : « Le Green Belt Movement est heureux de conclure un accord institutionnel avec la Convention sur la diversité biologique afin de compenser les conséquences environnementales de ses activités. J'invite tous les processus intergouvernementaux à songer à améliorer leur contribution à relever les défis de la protection de la vie sur Terre et à traduire cet apport en un soutien envers les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. »

Après la signature de ces deux importants accords, Monsieur Ahmed Djoghlaïf a déclaré que « par ces deux accords, les 188 Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Convention de toute la vie sur Terre, et le Secrétariat, qui compte 67 employés, ont ouvert la voie au progrès aux futures conférences intergouvernementales. La grande famille environnementale des Nations Unies doit s'assurer que ses processus ne contribuent pas à appauvrir

davantage notre environnement. Par conséquent, nous avons décidé de nous engager à réduire au minimum les incidences environnementales des processus du Secrétariat en plantant des arbres en Afrique. Nous sommes très honorés d'avoir conclu un accord avec la lauréate du Prix Nobel de la paix, Madame Wangari Maathai, qui sera toujours reconnue pour sa contribution unique à assurer l'intégration de la dimension environnementale au concept de la paix et de la sécurité internationales. »

Information pour les journalistes

La Convention sur la diversité biologique est un des traités environnementaux internationaux qui reçoit le plus de soutien au monde. Ouvert aux signatures lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, elle compte actuellement 187 États Parties, et la Communauté européenne, qui se sont engagés envers ses trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le Secrétariat de la Convention est situé à Montréal, au Canada.

La huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est déroulée du 20 au 31 mars 2006 à Curitiba, Brésil. Elle a été précédée de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui a eu lieu au même endroit, du 13 au 17 mars.

Renseignements : <http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=COP-08>

Pour en savoir plus, communiquez avec David Ainsworth, au +1 514 287 7025; mobile +1 514 833 0196; courriel david.ainsworth@biodiv.org